

L'an deux mil dix-sept, le 7 septembre, le conseil municipal de la Commune de PLELAN LE GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme DOUTÉ-BOUTON Murielle, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : le 1^{er} septembre 2017

PRESENTS : MM. BERTRAND, BLAIRON, COLLET F., COTTO, FERRIERES, HELAUDAIS, LE RHUN, LEVEUGLE, PERRICHOT, SAULTIER, SCHURB, MMES CLOUET, COUTINEAU, DOUTÉ-BOUTON, LE HEN, MARCON, MARTY, PICOT, ROLLAND, ROUZEL, TADRIST.

M Patrick COLLET a donné pouvoir à Mme Géraldine CLOUET
M Erwan GODET a donné pouvoir à M Eric FERRIERES
Mme Sophie BOEL a donné pouvoir à Mme Bénédicte ROLLAND
Mme Laurence HONORE a donné pouvoir à M Frédéric COLLET
M Serge MONNIER a donné pouvoir à M Steven PERRICHOT
Mme Erika VERDON a donné pouvoir à Mme Aude MARTY

Mme Géraldine CLOUET a été élue secrétaire

VOTES A MAINS LEVEES

DESIGNATION DE SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU PV DE SEANCE DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Désignation de Madame Géraldine CLOUET en qualité de secrétaire de séance ; approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 juillet 2017

VIE MUNICIPALE : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire informe l'assemblée que par lettre du 1^{er} septembre déposée à la mairie le même jour, Monsieur Hugues BARRIER, conseiller municipal, nous fait part de sa démission. Il en avait informé personnellement Madame le Maire cet été.

La démission d'un conseiller municipal est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe le représentant de l'Etat dans le département (article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales). Un courrier a été adressé au Préfet d'Ille-et-Vilaine.

Conformément à la réglementation, il est fait appel au suivant de liste, étant entendu qu'il n'existe pas d'obligation à ce que le remplaçant soit de même sexe que son prédécesseur. Madame Odette HAMELIN suivante sur la liste « Tous acteurs pour Plélan, maintenant et pour demain ! » ne souhaite pas intégrer le conseil municipal car récemment investie présidente d'une association locale. Monsieur Michel COTTO, candidat suivant sur la liste, a accepté de siéger et sera installé lors de cette séance du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de l'installation de Monsieur Michel COTTO au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 26 voix pour et 1 abstention, prend acte de l'installation de Monsieur Michel COTTO au sein du conseil municipal.

VIE MUNICIPALE : CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF POUR LA PREPARATION DES COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE 2018

Madame Emilie TADRIST, conseillère municipale et correspondant Défense, propose à l'assemblée la création d'un comité consultatif pour la préparation des commémorations du 11 novembre 2018. Il est envisagé d'intégrer notamment dans ce comité consultatif des enseignants et professeurs d'histoire du collège, correspondants défense des communes environnantes, président des anciens combattants et autres personnes ressources.

Une des premières missions de ce comité sera de répondre à un appel à projets concernant les commémorations du Centenaire pour novembre 2018. Un dossier est à déposer à la préfecture, au plus tard le 28 septembre auprès de l'ONAC. Une première réunion se déroulera le jeudi 14 septembre à 18h30.

Il est proposé la création de ce comité consultatif, les conseillères municipales suivantes Aude MARTY et Murielle DOUTE-BOUTON se proposent d'intégrer ce comité ad-hoc. Il est acté que ce comité soit ouvert à tout conseiller municipal intéressé par cette préparation des commémorations du 11 novembre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un comité consultatif ad-hoc pour la préparation des commémorations du 11 novembre 2018.

CITOYENNETE - ENGAGEMENT DANS LE DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE ET DEMANDE D'AGREMENT -

Madame Bénédicte ROLLAND, Adjoint, donne quelques informations au conseil municipal sur le dispositif service civique. Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme souhaitant s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines ciblés par le dispositif : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

L'objectif principal du volontaire en service civique sera d'encourager la participation citoyenne et associative des habitants de Plélan-le-Grand.

Plus précisément, dans le cadre de l'orientation politique « mettre les habitants au cœur de l'action municipale », la municipalité souhaite être appuyée dans la mise en œuvre du projet de fabrique citoyenne. Dans le cadre de l'orientation politique « animer et faciliter la vie associative, sportive et culturelle », la municipalité souhaite être accompagnée dans le soutien et la promotion de nos associations locales.

Dans cette perspective, le recrutement d'une personne en service civique pour une durée estimée à 12 mois et une durée hebdomadaire de 28 heures aurait tout son sens. Elle aurait comme missions d'intervenir par exemple pour la fabrique citoyenne par l'analyse des réponses à l'appel à projets, par un appui administratif/technique/méthodologique au lancement et la réalisation des actions.

Pour le soutien et la promotion de nos associations locales, ce même agent ira à leur rencontre, afin d'identifier leurs besoins, repérer et valoriser les initiatives, participera à l'organisation et à l'animation de temps forts de la collectivité (journée des associations, journée des bénévoles, festival enfance/jeunesse etc....)

Globalement, il sera en interaction avec les bénévoles/élus/agents et devra favoriser la synergie entre ces acteurs.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. Notre collectivité devra verser une indemnité complémentaire de 105,961 euros par mois.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'autoriser le Maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) ;
- de donner son accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) ;

- de s'engager à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application.

MARCHES PUBLICS - AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT AU CONTRAT D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVEC LA SAUR

La commune de Plélan-le-Grand a confié la gestion de son service public d'assainissement collectif à la SAUR par affermage - contrat signé le 16 décembre 2014 visé en Préfecture le 22 décembre 2014 - pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

Cet avenant a pour objet de revoir la rémunération du délégataire auprès des usagers domestiques et des usagers industriels ayant fait l'objet d'une convention particulière avec la collectivité.

Elle est justifiée par la mise en service d'un nouveau poste de relevage implanté au hameau du Gué, de l'exploitation de 406 ml de réseau gravitaire mais également par une évolution de la réglementation concernant l'autosurveillance des stations d'épuration et réseaux de collecte. En application de l'arrêté du 21 juillet 2015, de nouvelles exigences s'imposent.

L'évolution des conditions de rémunération du délégataire est présentée ci-après ;

-> Après des usagers domestiques :

| | |
|----------------------|----------------------|
| Part fixe (€/an) | 26,78 € -> 27,25 € |
| Part variable (€/m3) | 0,4258 € -> 0,4417 € |

-> Après des usagers industriels :

| | Hydrachim | Charcuteries cuisinées | Atelier de l'Argoat |
|--------------------------|----------------------|------------------------|---------------------|
| Part fixe (€/an) | 7661,31 € | 10 878,32 € | 7 661,31 € |
| Part variable (€/m3) | 0,2668 € -> 0,2824 € | | |
| Part variable (€/ kg MO) | 0,6471 € -> 0,6620 € | | |

On constate une progression des parts fixe et variable auprès des usagers domestiques. Pour les usagers industriels, la part fixe est inchangée, seule la part variable progresse.

Ces nouvelles conditions de rémunération du délégataire prendront effet à la date à laquelle l'avenant soumis au contrôle de légalité, sera exécutoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette évolution des conditions de rémunération de la Saur et autorise Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA FORET DE PAIMPONT

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt de Paimpont (SIEFP), assure la gestion du service d'eau potable sur tout ou partie de 17 communes représentant environ 16 700 habitants.

Consécutivement aux élections municipales, le conseil municipal a procédé, dans sa séance du 9 mai 2016, à la désignation de 2 délégués à savoir Mme Murielle DOUTE-BOUTON et Mme Nathalie MARCON.

Mme Nathalie MARCON, conseillère municipale, a fait part de son souhait de ne plus occuper cette fonction de déléguée auprès du SIEFP. Il est par conséquent nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau délégué.

M Steven PERRICHOT, conseiller municipal, est candidat.

- Votants : 27
- Suffrages exprimés : 26
- Nuls : 1

Steven PERRICHOT
Nombre de voix : 26

A été élu délégué du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt de Paimpont, M Steven PERRICHOT en remplacement de Mme Nathalie MARCON.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2016 -

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en application de la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes doit faire l'objet d'une communication auprès des membres du conseil municipal en séance publique.

Ce document retrace l'activité de l'année 2016 de la communauté de communes de Brocéliande dans les domaines suivants ; ressources humaines, finances, commande publique, travaux publics, finances, développement durable, habitat, développement économique, aménagement du territoire, emploi, tourisme, action sociale, sport, culture.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, adopte le rapport d'activités de la Communauté de Communes de Brocéliande pour l'année 2016.

INFORMATIONS SUR LES ACTIONS MENEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE AU 1^{ER} SEMESTRE 2017

Présentation par Madame le Maire, Vice-Présidente, des actions menées par la communauté de communes de Brocéliande au 1^{er} semestre 2017 et notamment :

- Gouvernance : mise en conformité des statuts de la communauté avec la loi NOTRe et définition de l'intérêt communautaire ;

- Finances : vote des budgets 2017 (environ 12,6 millions pour le fonctionnement environ 12,2 millions pour l'investissement) ; maintien des taux de fiscalité et des attributions de subventions aux associations pour plus de 300 000 €

- Marchés publics : bilan d'activités du service commun de la commande publique

- Economie : travaux sur les parcs d'activités et notamment celui de la Pointe à Plélan-le-Grand et du Châtelet à St Thurial

- Urbanisme/habitat : transfert de la compétence PLU à la communauté à compter du 27 mars 2017

- Tourisme : Travaux sur Paimpont (halle couverte, parking...)

- Culture/Sport : organisation d'une fête du sport le 10 juin à Plélan et St Thurial ; projets d'équipements sportifs,

- Services à la population : diagnostic social du territoire, étude sur l'habitat jeune, OPAH, organisation de la semaine de la petite enfance en avril, soutien de 900 000 € au projet de Maison de l'Enfance et des Services de Plélan, création d'un Point Information Jeunesse,

- Développement durable : élaboration d'une démarche de développement durable (diagnostic et programme d'actions)

- Communication : mise en place d'un extranet pour les élus
- Personnel : dans le cadre du schéma de mutualisation 2016-2020 : démarche mutualisée pour un dispositif de prévoyance à destination des agents du territoire, intégration de 3 nouveaux agents communautaires et recrutement d'une nouvelle directrice de la SPL « Brocéliande Développement Tourisme ».

INFORMATIONS SUR LES MARCHES DE 4 000 A 30 000 € HT DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ACCORDEE A MME LE MAIRE

Monsieur Jean BERTRAND, Adjoint, informe le conseil municipal :

- de la signature d'un marché d'étude de développement des zones de loisirs et de sport avec le bureau d'études Atelier Ersilie pour 20 650 € HT ;
- de la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la piscine avec le bureau d'études Ethis pour 7 650 € HT ;
- de la signature d'un devis relatif à l'acquisition d'un groupe de broyage pour la débroussailleuse Rousseau avec la société Noremat (Rennes) de 5 850 € HT ;
- de la signature d'un devis relatif à l'acquisition d'un camion-benne pour les services techniques municipaux avec le garage Peugeot (Plélan) de 15 960 € TTC ;
- de la signature d'un marché d'étude de valorisation des boues de la station d'épuration pour la mise à jour du plan d'épandage avec la société Saur Valbé d'un montant de 5 965 € HT ;
- de la signature d'un marché d'entretien des chaufferies 2016-2019 avec la société Thermique de l'Ouest pour un montant annuel de 3 835 € HT.

INFORMATIONS SUR LA MISE A JOUR DU PLAN D'EPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION

Présentation par Monsieur Eric FERRIERES, Adjoint, de l'étude et du travail de mise à jour du plan d'épandage des boues de la station d'épuration confiée à la société SAUR VALBE. L'élaboration de ce plan d'épandage était nécessaire du fait du retrait d'un agriculteur. Désormais, ce sont cinq agriculteurs qui acceptent nos boues. C'est l'entreprise Hamon qui en assure le transport et le déversement. Si le chaulage des boues s'avère nécessaire, cela est pris en charge par la SAUR, prestation incluse dans le contrat d'affermage.

Fait à PLELAN-LE-GRAND, le 20 octobre 2017

Le Maire,
Murielle DOUTÉ-BOUTON